

SOMMAIRE

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 mars 2008 : Délibérations

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 08-117 - Aides aux entreprises
- 08-117 bis - Dotation annuelle au réseau des métiers
- 08-118 - Filière agroalimentaire - structuration et animation de l'Association Normandie des Entreprises Alimentaires (ANEA) en 2008-2009
- 08-119 - Soutien à l'animation du réseau des PME/PMI normandes, fournisseurs et sous-traitants aéronautiques
- 08-120 - Soutien à l'ENSICAEN pour la finalisation de la constitution de la plate-forme monétique
- 08-121 - Soutien à l'animation du pôle de compétitivité Mov'eo

RECONVERSION INDUSTRIELLE

- 08-122 - Grands projets et zones d'activités stratégiques - projets de développement territoriaux - viabilisation de la zone d'activités de l'Abbaye à Saint-Sauveur-le-Vicomte

RECHERCHE, TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET INNOVATION

- 08-123 - Soutien aux pôles de recherche d'excellence et aux plateformes d'équipement
- 08-124 - Contrat de projets Etat-Région 2007-2013

EUROPE

- 08-125 - Europe

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 08-126 - Formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes
- 08-127 - « Aide au reclassement » « Formation des actifs et des salariés »
- 08-128 - Aide à l'emploi

- 08-129 - Programme de formation d'adéquation entre les besoins de main-d'oeuvre, des entreprises et la demande d'emploi
« Une formation - un emploi »

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 08-130 - Financement de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)
- 08-131 - Financement de l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES)
- 08-132 - Financement de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES)
- 08-133 - Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) - Centre Régional de Ressources et d'Animation (C2RA)
- 08-134 - Financement de l'Association Basse-Normandie Active (BNA)
- 08-135 - Modernisation des territoires - Centre de services communs sur le Campus Effiscience à Colombelles

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 08-136 - Pays et agglomérations - investissement
- 08-137 - Ingénierie territoriale - soutien à la mise en oeuvre et au fonctionnement d'un centre de ressources des territoires bas-normands.....
- 08-138 - Maillage du territoire - attributions de subventions
- 08-139 - Fonds d'Intervention Régional
- 08-140 - Etudes et planification - convention de partenariat avec l'INSEE de Basse-Normandie concernant la réalisation d'une étude sur le « renouvellement du système productif bas-normand »

COMMUNICATIONS

* Routes

- 08-141 - Préfinancement de la constitution de réserves foncières financées pour des projets routiers.....

* Transports ferroviaires

- 08-142 - Convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la gare de Dives Cabourg - travaux
- 08-143 - Attribution de subvention pour la modernisation de la gare de Carentan (espaces intermodaux et bâtiment voyageurs)

- 08-144 - Opération « Caen - Rouen à 5 € », les 12 et 13 avril 2008 -
promotion de la desserte Caen - Rouen.....
- 08-145 - Subvention au titre de l'exploitation de desserte ferroviaire
- 08-146 - Convention de mise à disposition d'une section de ligne
du Réseau Ferré National entre Caen et Cerisy Belle Etoile
pour une circulation à vocation touristique de cyclo-draisines.....

MER ET LITTORAL

- 08-147 - Plaisance et filière nautique (investissement).....
- 08-148 - Sécurité en mer - Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)
- 08-149 - Sécurité en mer - Institut de Radioprotection et de Sûreté
Nucléaire (IRSN)

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

- 08-150 - Subvention régionale pour la formation des animateurs des
Espaces Publics Numériques en Basse-Normandie
- 08-151 - Centre de ressources pour l'animation du réseau des Espaces
Publics Numériques en Basse-Normandie

EDUCATION

- 08-152 - Investissement en équipement, fonctionnement matériel et
politique éducative dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés.....
- 08-153 - Fonds commun du service hébergement
- 08-154 - Désignation de personnalités qualifiées au sein des Conseils
d'Administration des lycées

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 08-155 - Enseignement supérieur.....
- 08-156 - Université de Caen Basse-Normandie - aide pour répondre
à l'appel d'offre « opération Campus » du Ministère de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.....

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

- 08-157 - Formations sanitaires et sociales
- 08-158 - Annulation de titres de recettes

ENVIRONNEMENT

- 08-159 - Valoriser les Parcs Naturels Régionaux et patrimoine naturel - patrimoine naturel.....
- 08-160 - Valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel - Parc Naturel Régional Normandie-Maine
- 08-161 - Lutter contre les changements climatiques
- 08-162 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels
- 08-163 - Agir pour un développement durable.....

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

- 08-164 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles - carte des formations
- 08-165 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
- 08-166 - Apprentissage.....
- 08-167 - Formation professionnelle continue - fonctionnement - actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi
- 08-168 - Formation professionnelle continue - fonctionnement - formation tout au long de la vie.....
- 08-169 - Formation professionnelle continue - fonctionnement - mobilité internationale.....
- 08-170 - Formation professionnelle et apprentissage - investissements
- 08-171 - Marchés de la formation professionnelle

CULTURE

* Création artistique et animation culturelle

- 08-172 - Soutien au spectacle vivant.....
- 08-173 - Aménagement des lieux de spectacles
- 08-174 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional (investissement).....
- 08-175 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)
- 08-176 - Aménagement du territoire

* Musique

- 08-177 - Soutien au spectacle vivant.....
- 08-178 - Aide aux plasticiens.....
- 08-179 - Année Barbey d'Aurevilly.....

08-180 - Education populaire et pratique artistique

* Musique

08-181 - Soutien à la diffusion musicale

08-182 - Soutien aux musiques actuelles

08-183 - Soutien à la pratique instrumentale amateur

* Audiovisuel et cinéma

08-184 - Diffusion audiovisuelle

* Livre et lecture

08-185 - Livre et lecture

08-186 - Soutien en faveur des Salons du Livre

08-187 - Soutien en faveur de l'économie du livre

08-188 - Développement des bibliothèques.....

* Patrimoine

08-189 - Valorisation du patrimoine

08-190 - Association Normandie Patrimoine.....

08-191 - Monuments historiques

JEUNESSE ET SPORTS

08-192 - Amélioration des équipements sportifs.....

08-193 - Politique jeunesse

08-194 - Aide au sport de haut niveau

08-195 - Aide au mouvement sportif

08-196 - Aide au mouvement sportif - changement de bénéficiaire

08-197 - Vie associative.....

RENOVATION URBAINE

08-198 - Rénovation urbaine

SOLIDARITE URBAINE

08-199 - Contrat de ville 2000-2006 de Lisieux-Beuvillers.....

LOGEMENT

- 08-200 - Aides aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).....
- 08-201 - Réhabilitation de l'habitat privé.....

SANTE ET TERRITOIRES

- 08-202 - Actions en faveur des personnes handicapées

ACTIONS DE SOLIDARITE

- 08-203 - Soutien aux actions de solidarités

AGRICULTURE

- 08-204 - Qualité et valorisation fermière hors CPER - fonctionnement
- 08-205 - Politiques de qualité - investissement.....
- 08-206 - Installation CPER - fonctionnement.....
- 08-207 - Installation et emploi agricole hors CPER - fonctionnement.....
- 08-208 - Filière équine - investissement
- 08-209 - Filière équine - fonctionnement
- 08-210 - Appui aux filières CPER - filières légumière et horticole - fonctionnement.....
- 08-211 - Appui aux filières - filière cidricole - investissement.....
- 08-212 - Plan Végétal Environnement - investissement
- 08-213 - PMPOA
- 08-214 - Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage.....
- 08-215 - Filière non OGM
- 08-216 - Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER - fonctionnement.....

PECHE ET CULTURES MARINES

- 08-217 - Promotion - Qualité - Valorisation des produits de la pêche.....

TOURISME

- 08-218 - Convention d'application du Contrat de Projets

Etat-Région 2007-2013 - volet tourisme

08-219 - Professionnalisation des acteurs du tourisme

08-220- Qualité dans le tourisme

08-221 - Promotion touristique régionale - Comité Régional du Tourisme
de Normandie

PATRIMOINE

08-222 - Patrimoine

BATIMENTS REGIONAUX

08-223 - Bâtiments Régionaux

PERSONNEL DE LA REGION

08-224 - Dotations 2008 attribuées au Comité des Oeuvres Sociales
et à l'Association Sportive du Personnel Régional

08-225 - Attribution des subventions aux mutuelles

FONDS D'INTERVENTIONS REGIONAL

08-226 - Association des anciens Conseillers Régionaux de Basse-Normandie .

08-227 - Association des Régions de France

08-228 - Assemblée des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux
de France

PROMOTION DE LA REGION

08-229 - Soutien aux manifestations culturelles

08-230 - Soutien aux manifestations sportives

08-231 - Soutien aux actions de solidarité

08-232 - Soutien aux opérations d'animation locale

08-233 - Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques.....

08-234 - Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques -
changement de bénéficiaire.....

MANDATS SPECIAUX

08-235 - Exercice de mandats spéciaux

MARCHES

08-236 - Marchés.....

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-117 bis

sur le développement économique : aides aux entreprises - dotation annuelle au réseau des métiers

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 1 753 000 € pour le soutien aux opérations collectives ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie, les subventions suivantes :

- 1 423 000 € pour l'animation régionale 2008 au réseau des métiers,
- 100 000 € pour le soutien au fonctionnement 2008 du Pôle ATEN,
- 180 000 € pour le soutien au développement commercial des entreprises,
- 50 000 € pour l'organisation des Journées des Métiers d'Art ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-117

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 8 500 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 100 000 € pour le soutien à la création d'entreprise,
- 743 333,34 € pour le soutien à l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 000 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 288 221 € pour le soutien à l'export,
- 64 000 € pour le soutien aux opérations collectives ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 100 000 € en subvention pour un bénéficiaire au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,
- 150 000 € en avance remboursable pour 2 bénéficiaires au titre de l'Avance Régionale à l'Entreprise (ARE), conformément aux annexes 2 et 2 bis,
- 593 333,34 € en subvention au Groupe SOFTWAY à Saint-Lô (Manche) au titre des Opérations Exceptionnelles,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 288 221 € en subvention pour 4 bénéficiaires au titre du FRAEX, conformément aux annexes 3 et 3bis,
- 60 000 € en subvention à la CCI de CAEN pour l'organisation du Salon de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprises les 29 et 30 mai 2008,
- 4 000 € en subvention aux Conseillers du Commerce Extérieur de Basse-Normandie pour l'organisation du Prix de la Vocation Internationale 2008 ;

- de prendre acte des subventions accordées, via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « accès aux marchés », conformément à l'annexe 4 ;

- de proroger le délai de réalisation :

- des programmes d'Opérations Exceptionnelles du Groupe SOFTWAY de 2 ans, soit jusqu'au 30 octobre 2009 et de la SCA LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN de 24 mois, soit jusqu'au 10 janvier 2010,
- du programme FRAC de la SAS SEPPIM, les dates extrêmes devenant du 19 juillet 2006 au 30 juin 2008,
- de l'opération collective « Implication des PME-PMI dans la démarche de Développement Durable » portée par l'AQM et l'AFNOR, les dates extrêmes devenant du 1^{er} juin 2006 au 31 juillet 2008 ;

- de modifier les conditions d'octroi de la subvention de 10 000 € accordée par délibération n° 07-207 du 13 avril 2007 à la SARL CADECAP INDUSTRIE NORMANDIE à Lisieux, au titre d'un programme d'Aide au Conseil (FRAC PMI) et de retenir dans l'assiette des dépenses éligibles, le coût de prestation des Cabinets AREDIANCE CONSULTANTS à Caen et JONKIERRE CONSEILS à Asnières ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-118

**sur le développement économique : modernisation sectorielle - filière agroalimentaire -
structuration et animation de l'Association Normandie des Entreprises Alimentaires
(ANEA) en 2008-2009**

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD,
Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT,
M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 8 350 000 € votée en 2008, un dossier « Modernisation Sectorielle » d'un montant de 60 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 60 000 €, soit 23,53 % du budget prévisionnel, pour le soutien à la structuration et à l'animation de l'Association Normandie des Entreprises Alimentaires (ANEA) pour les années 2008-2009 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-119

sur le développement économique : modernisation sectorielle - soutien à l'animation du réseau des PME/PMI normandes, fournisseurs et sous-traitants aéronautiques

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 8 350 000 € votée en 2008, un dossier « Modernisation Sectorielle » d'un montant de 47 400 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 47 400 € à l'Association Normandie Aeroespace, pour le soutien à l'animation du réseau des PME/PMI normandes, fournisseurs et sous-traitants aéronautiques ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-120

**sur le développement économique : modernisation sectorielle - soutien à l'ENSICAEN
pour la finalisation de la constitution de la plate-forme monétique**

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 08-02 du 15 février 2008 comme suit :
 - d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention maximale de 240 000 € à l'ENSICAEN, pour soutenir la finalisation de la constitution de la plate-forme monétique, dans la limite de 21,49 % des dépenses éligibles de 1 116 890 € TTC ;
- de déroger à la règle suivant laquelle la décision du Conseil Régional doit précéder le démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-121

sur le développement économique : modernisation sectorielle - soutien à l'animation du pôle de compétitivité Mov'eo

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 8 350 000 € votée en 2008, un dossier « Modernisation Sectorielle » d'un montant de 137 347 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant maximal de 137 347 € à l'Association MOV'EO, pour le soutien aux activités du pôle de compétitivité MOV'EO pour l'année 2008, réparti de la manière suivante :

- 62 400 € pour l'administration générale du pôle,

- 30 534 € pour l'animation des Domaines d'Activités Stratégiques,

- 25 773 € pour la communication,

- 18 640 € pour le Comité Régional Basse-Normandie ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-122

**sur la reconversion industrielle : grands projets et zones d'activités stratégiques -
projets de développement territoriaux - viabilisation de la zone d'activités de l'Abbaye à
Saint-Sauveur-le-Vicomte**

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD,
Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT,
M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 9 200 000 € votée en 2008, un dossier « Zones d'activités stratégiques » d'un montant de 54 800 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 54 800 € à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve (Manche), pour la viabilisation de la zone d'activités de l'Abbaye à Saint-Sauveur-le-Vicomte ;
- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;
- de proroger le délai de réalisation du programme aidé, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-123

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : soutien aux pôles de recherche d'excellence et aux plateformes d'équipement

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Fonds de recherche et d'innovation » de 1 700 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- . 21 035 € au titre du cofinancement de projets nationaux,
- . 275 000 € au titre du développement du pôle de recherche médicale,

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 680 000 € votée en 2008, les dossiers suivants ;

- . 1 000 € au titre du soutien à la diffusion de la Culture scientifique, technique et industrielle,
- . 81 600 € au titre du soutien aux ressources humaines dans les laboratoires,
- . 13 200 € au titre du soutien aux collaborations internationales de recherche,
- . 80 000 € au titre du soutien à Normandie Incubation,
- . 382 000 € au titre du soutien aux projets innovants ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- 21 035 € à l'ENSICAEN, pour le cofinancement du projet DOSION,
- 275 000 € à ARCHADE, pour le financement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à la construction d'un bâtiment,

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- 1 000 € au GANIL, pour l'organisation de la « 24^{ème} conférence internationale de la société internationale de développement de cibles pour la physique nucléaire »,
- 81 600 € au CNRS, pour le recrutement d'une post-doctorante, Virginie SANSICO, sur le projet « Les politiques répressives en France entre 1940 et 1944 »,
- 6 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le financement du séjour d'un enseignant chercheur dans une Université américaine,
- 7 200 € à l'ENSICAEN, pour le soutien du séjour de deux doctorants de l'Université d'Etat de l'Oregon,
- 80 000 € à Normandie Incubation, au titre de son fonctionnement,
- 9 aides pour un montant total de 382 000 €, au titre du soutien à l'innovation conformément à l'annexe jointe ;

- de modifier :

* l'annexe n° 2 de la délibération n° 07-474 du 6 juillet 2007 comme suit :

- la subvention de 40 782 € initialement accordée à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour l'allocation doctorale cofinancée de Melle Ebeline BIHEL, est attribuée au CNRS,

* l'annexe 1 de la délibération n° 06-1061 du 12 décembre 2006 :

- en réduisant la subvention accordée au GANIL de 120 000 € à 64 330 €,

- en prenant en compte les dates de présence du Professeur Isao TANIHATA, soit du 26 juillet au 30 septembre 2007,

- en prenant acte de son remplacement par le Professeur Karl HEINZ SCHMIDT du 2 mai au 30 septembre 2008 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-124

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds de recherche et d'innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 8 587 500 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 40 315 €, au titre du projet « Matériaux » de l'axe C « Ions-Matière-Matériaux »,

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 8 587 500 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 1 662 €, au titre du projet « Matériaux » de l'axe C « Ions-Matière-Matériaux » ;

- d'attribuer à l'ENSICAEN, pour le projet « Matériaux » de l'axe C du CPER, thématique IRMA, les subventions suivantes :

- 40 315 € sur le chapitre 909 du Budget de la Région,

- 1 662 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-125

sur l'Europe

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 663 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- 7 171 € pour le dossier « Réseaux appuis régionaux »,
- 84 548,97 € pour le dossier « Coopération Territoriale et Affaires Européennes »,
- 116 360 € pour le dossier « Québec 2008 » ;

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au CREAN (Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands)

- 5 000 € pour son activité 2008, au titre d'Europe Direct,
- 2 171 € pour la poursuite de sa mission de relais de proximité Leader + pour l'année 2008,

* au Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais

- 34 753,25 € au titre de la participation de la Région Basse-Normandie à l'assistance technique INTERREG III B ENO,
- 12 964 € au titre de la participation de la Région Basse-Normandie à l'assistance technique INTERREG III C zone Ouest,

* aux porteurs de projets pour « QUEBEC 2008 »

- 116 360 € répartis conformément à l'annexe jointe ;
- de modifier la délibération n° 08-05 du 15 février 2008 comme suit :
 - la subvention de 6 000 € est accordée à l'Université de Caen, pour un voyage d'étude en Allemagne du 12 au 18 avril 2008 et non à l'IUP Agro-alimentaire de l'Université de Caen ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-126

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 215 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 139 294 € pour la formation des contrats aidés, emplois jeunes et la plateforme « Nouveaux Services » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

- * pour la plateforme « Nouveaux Services »

- 130 000 € à la Direction Régionale de l'AFPA/CROP,

- * pour la formation des emplois jeunes :

- 2 300 € conformément à l'annexe 1,

- * pour la formation des contrats aidés :

- 6 994 € conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-127

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement » « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 215 000 € votée en 2008, un dossier de 106 200 € pour le programme « Aide au reclassement » - « Formation des actifs et des salariés »,

- sur l'AE « Accompagner les mutations économiques dans le cadre du CPER » de 10 900 000 € votée en 2008, un dossier de 96 451 € pour le programme « Accompagner les entreprises » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 106 200 € réparti comme suit :

- * au titre du programme « Aide au reclassement » - « Formation des actifs »

- 29 760 € à l'Office Régional d'Information, de Formation et de Formalités pour les Professions Libérales de la Région Basse-Normandie (ORIFF-PL),

- 76 440 € au Comité de Formation Agricole et Rurale du Calvados (CDFA)

dont :

- . 19 400 € pour son action « demain l'installation »,

- . 57 040 € pour ses actions d'adaptation des chefs d'exploitation à l'évolution de

leur métier,

- * au titre du programme « Accompagner les entreprises »

- 6 451 € à la Société MAGNETI-MARELLI d'Argentan (Orne),

- 90 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Flers-Argentan dont 45 000 € en 2008, 30 000 € en 2009 et 15 000 € en 2010 ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations, dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail, par l'intermédiaire du Centre National d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA), conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-128

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 5 890 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 429 800 € dont 15 000 € attribués à l'Association Base de plein air de Pont Farcy mais non affectés lors de la Commission Permanente du 15 février 2008),

- sur l'AP « Aide à l'emploi-investissement » de 200 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 5 971 € pour l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins » ;

- d'attribuer :

→ au titre du dispositif « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 1, les subventions suivantes :

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 411 000 € pour l'aide à l'emploi des « emplois tremplins »,

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 5 971 € pour l'aide à l'investissement des « emplois tremplins »,

→ au titre de l'aide à l'emploi des « adultes relais »

- 3 800 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour le renouvellement d'une aide à l'emploi prévisionnelle (l'aide étant réactualisée chaque année au 1^{er} juillet) conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de versement suivantes :

- l'aide annuelle à l'emploi, au titre du dispositif « Adultes Relais », sera versée directement aux associations, sur présentation aux services financiers de la présente délibération, l'aide étant accordée ou renouvelée pour 3 ans et son montant étant revalorisé chaque année, au 1^{er} juillet en fonction du « SMIC » chargé,

- la subvention sera proratisée pour les salariés à temps partiel en fonction du temps de travail effectué ;

- de contribuer, au titre du programme « Nouveaux Services-Emplois Jeunes », au financement de l'emploi-jeune consolidé, aidé et transféré de l'Association Animation Bocage Côtier, dans l'Association Les Petits Mousles dans la Manche, conformément aux annexes 3 et 4 ;

- de maintenir au profit de l'Association FRCIVAM à Vire (Calvados), à titre exceptionnel, le bénéfice de la totalité de la prime de 33 000 € accordée par délibération n° 05-550 du 11 juillet 2005, malgré le passage à temps partiel (80 %) de la salariée, Mme THEREAUX, cette dernière étant placée, à compter du 14 janvier 2008, en congé parental de droit ;

- de déroger :

- à la règle d'antériorité de la décision, pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière par délibération n° 04-59 du 17 décembre 2004 et modifié par délibérations n° 05-140 du 16 décembre 2005, 06-83 du 23 octobre 2006 et 07-31 du 16 avril 2007, pour les associations qui transforment en « Emploi Tremplin », d'autres contrats aidés que les contrats « Emplois Jeunes », conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris dans l'annexe 1 ;

- d'accorder un délai de 6 mois à chaque bénéficiaire à compter de l'envoi de la convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser :

- le CNASEA à verser la subvention régionale, sur la base de la délibération n° 03-17 du 27 juin 2003 et des conventions signées entre la Région et les organismes employeurs pour un montant total annuel de 995,28 € par poste consolidé, sur une base de 3 ans,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-129

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « Une formation - un emploi »

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 215 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 38 776,50 €, pour les financements des opérations individuelles et collectives ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « une formation - un emploi », les subventions suivantes :

- 25 846,50 € pour les actions individuelles, conformément à l'annexe 1,

- 12 930 € pour les actions collectives, conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations, dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail, par l'intermédiaire du Centre National d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA), conformément à l'annexe 3 ;

- d'autoriser :

- l'AFPA à engager les formations individualisées au titre du programme « Une formation, un emploi », conformément aux annexes 4 et 5 et à mobiliser 7 places de formation dans le cadre du programme PAS FORMATION,

- Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-130

sur l'économie sociale et solidaire : structuration du réseau des acteurs - financement de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 40 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 40 000 € à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), au titre du soutien régional aux acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-131

sur l'économie sociale et solidaire : structuration du réseau des acteurs - financement de l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES)

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 40 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 40 000 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), au titre du soutien régional à l'action de l'ARDES, en tant que représentant du mouvement de l'économie solidaire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-132

sur l'économie sociale et solidaire : structuration du réseau des acteurs - financement de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES)

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 80 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 80 000 €, plafonnée à 40 % du budget réalisé hors budget C2RA, à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale, pour son action 2008 en Basse-Normandie, au titre du soutien régional aux acteurs de l'économie sociale et solidaire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-133

**sur l'économie sociale et solidaire : Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) -
Centre Régional de Ressources et d'Animation (C2RA)**

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD,
Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT,
M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 188 863 000 €, pour le dispositif DLA-C2RA ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions maximales suivantes :

- 63 993 € à Calvados Création, au titre de l'année 5 du DLA du Calvados,

- 57 000 € à la Ligue de l'Enseignement - Fédération Manche, au titre de l'année 4 du DLA de la Manche,

- 22 000 € à la Mission Locale d'Alençon, au titre de l'année 4 du DLA de l'Orne,

- 4 870 € à l'Association Point Info VERT (PIVERT), au titre de l'année 4 du DLA de l'Orne,

- 41 000 € à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale, au titre de l'année 4 du C2RA ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-134

sur l'économie sociale et solidaire : structuration du réseau des acteurs - financement de l'Association Basse-Normandie Active (BNA)

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 80 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 80 000 € à l'Association Basse-Normandie Active (BNA), au titre du soutien régional aux acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-135

**sur la modernisation des territoires : Centre de services communs sur le Campus
Effiscience à Colombelles**

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de reconduire pour une nouvelle période de deux ans, dans le cadre de ses projets d'équipement du Campus technologique du Centre R & D à Colombelles, l'avance en compte courant d'associés de 400 000 € accordée à la SEM NORMANDIE AMENAGEMENT ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-136

sur l'aménagement du territoire : Pays et Agglomérations - investissement

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Monsieur DIGARD ne prenant pas part au vote,

- d'approuver les modifications apportées au Contrat d'Agglomération de Cherbourg ;

- d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 7 000 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 540 110 € au titre du contrat de « Pays Saint-Lois »,

- 510 983 € au titre du contrat de l' « Agglomération cherbourgeoise »,

- 183 937 € au titre du contrat de « Pays du Bocage »,

- 60 000 € au titre du contrat de l' « Agglomération du Pays de Flers » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger à la règle qui prévoit la caducité d'une subvention si l'opération n'a pas connu un commencement d'exécution dans le délai de deux ans à compter de la notification et dans ces conditions, de prolonger ce délai d'un an pour la subvention attribuée à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Sud-Manche, par délibération n°06-139 du 24 février 2006, pour l'aménagement du Golf de Granville à Bréville sur Mer, au titre du contrat de « Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel » ;

- de modifier :

- la délibération n° 06-236 du 24 mars 2006 en ramenant le montant affecté à la deuxième tranche de l'OCM du PAPAO (Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs) à 59 843 €,

- la délibération n° 07-231 du 13 avril 2007 en portant le montant affecté à la troisième tranche de l'OCM du PAPAO (Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs) à 67 657 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-137

sur l'aménagement du territoire : ingénierie territoriale - soutien à la mise en œuvre et au fonctionnement d'un centre de ressources des territoires bas-normands

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Accueil de nouvelles populations dans les territoires ruraux et financement d'un Centre de ressources » de 300 000 € votée en 2008, un dossier de 150 000 € pour l'activité 2008-2010 du futur Centre de Ressources ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 41 389,44 € à l'association CREAN, au titre de l'exercice 2008 du Centre de Ressources des territoires ;

- d'acter que cette somme est susceptible d'être contrepartie publique du sous-dispositif 341 B3 du FEADER, relatif à l'accompagnement des territoires de projet, à hauteur de 36 825 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat avec le CREAN définissant les missions du Centre de Ressources - en conformité avec les besoins identifiés des agents de développement - et définissant les perspectives d'évolution pluriannuelle du budget et des activités,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-138

sur le maillage du territoire : attributions de subventions

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n°07-576 du 21 septembre 2007 en attribuant à la Communauté de communes de Coutances, maître d'ouvrage, les subventions pour tous les travaux d'aménagement de bourg prévus sur les communes de Bricqueville la Blouette, Cambernon, Courcy, Coutances, Nicorps, Saint Pierre de Coutances et Saussey, et non plus aux communes elles-mêmes, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation de l'opération.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-139

sur l'aménagement du territoire : Fonds d'Intervention Régional

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds d'Intervention Régional » de 500 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 235 250 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 160 000 € au Syndicat d'Assainissement de la Baie du Mont-Saint-Michel, pour la réhabilitation de la station d'épuration du Mont-Saint-Michel, soit un taux d'intervention de 6,95 % pour un montant de travaux global de 2 300 000 € HT,

- 75 250 € à la ville de Turlaville, pour les travaux de fondation d'un nouveau bâtiment, dans le cadre du projet global de réhabilitation des locaux du club de kayak de mer, soit un taux d'intervention de 50 % pour un montant de dépenses éligibles de 150 500 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-140

sur l'aménagement du territoire : études et planification – convention de partenariat avec l'INSEE de Basse-Normandie concernant la réalisation d'une étude sur le « renouvellement du système productif bas-normand »

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat avec l'INSEE de Basse-Normandie, concernant la réalisation d'une étude sur « le renouvellement du système productif bas-normand »,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-141

sur les communications : préfinancement de la constitution de réserves foncières financées pour des projets routiers

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes » de 53 300 000 € votée en 2008, un dossier « SAFER » d'un montant de 550 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au titre des préfinancement de la constitution de réserves foncières et au fur à mesure des appels de fonds adressés par la SAFER Basse-Normandie et la SAFER Maine-Océan, les montants suivants :

- 500 000 € à la SAFER Basse-Normandie,

- 50 000 € à la SAFER Maine-Océan ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-142

sur les transports ferroviaires : convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la gare de Dives Cabourg - travaux

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 11 000 000 € votée en 2008, un dossier « Travaux » d'un montant de 331 653,51 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 331 653,51 € à la SNCF, pour la réalisation des travaux relatifs à la modernisation de la gare de Dives-Cabourg ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-143

sur les transports ferroviaires : attribution de subvention pour la modernisation de la gare de Carentan (espaces intermodaux et bâtiment voyageurs)

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 11 000 000 € votée en 2008, un dossier « Avenant travaux » d'un montant de 23 150 €, au titre de la modernisation de la gare de Carentan ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 23 150 € à la SNCF, en complément de celle de 397 883,07 € accordée par délibération n° 05-322 du 23 mai 2005, pour la modernisation de la gare de Carentan ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention correspondante (phase travaux),

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-144

**sur les transports ferroviaires : opération « Caen - Rouen à 5 € », les 12 et 13 avril 2008 -
promotion de la desserte Caen - Rouen**

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention de 24 036 €, au titre de la participation de la Région à l'opération « Caen-Rouen à 5 € », organisée les 12 et 13 avril 2008, dans le cadre de la promotion de la desserte Caen-Rouen ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 à la convention du 21 décembre 2007 relative à l'organisation et au financement du service public de transports régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF. La facturation des montants inscrits dans cet avenant se fera dans le cadre du dispositif financier prévu dans la convention TER à l'article 3-2-2-3, c'est-à-dire sur les charges C3 du compte de facturation définitif 2008, payées en 2009,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-145

sur les transports ferroviaires : subvention au titre de l'exploitation de desserte ferroviaire

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 08-09 du 14 février 2008 en désaffectant sur l'AE « Exploitation » de 44 220 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 949 500 € ;
- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 51 000 000 € votée en 2008, un dossier « Train Saint-Lô - Paris » d'un montant de 949 500 €, au titre de la participation de la Région au financement de la création d'une liaison ferroviaire Corail Intercités entre Saint-Lô et Paris ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-146

sur les transports ferroviaires : convention de mise à disposition d'une section de ligne du Réseau Ferré National entre Caen et Cerisy Belle Etoile pour une circulation à vocation touristique de cyclo-draisines

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Réseau Ferré de France, la SNCF et l' « Amicale pour la mise en valeur de la voie ferrée de Caen à Flers », la convention de mise à disposition d'une section de ligne du Réseau Ferré National entre Caen et Cerisy Belle Etoile, pour une circulation à vocation touristique de cyclo-draisines, du 22 mars 2008 au 31 décembre 2013, ainsi que ses éventuels avenants,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-147

sur la mer et le littoral : plaisance et filière nautique (investissement)

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Ports de plaisance et filière nautique » de 300 000 € votée en 2008, un montant de 2 200 € pour le dossier « Ports de Plaisance » ;

- d'affecter sur l'AP « Ports de plaisance et filière nautique » de 300 000 € votée en 2008, un montant de 80 549,25 € pour le dossier « Ports de Plaisance » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 44 000 € à la Ville de Saint-Vaast-la-Hougue pour le remplacement du ponton E du port,

- 18 000 € à l'Association DREKNOR pour l'aménagement d'un drakkar,

- 18 549,25 € à la Communauté de Communes de Carentan pour l'aménagement de l'aire de carénage du port de Carentan (dotation complémentaire) ;

- d'annuler la subvention de 2 200 € accordée par délibération n° 08-23 du 15 février 2008 à l'Association l'OCTANT, pour la restauration du « Gil Franca » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-148

sur la mer et le littoral : sécurité en mer - Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Région et la Société Nationale de Sauvetage en Mer portant sur l'aide à l'investissement des infrastructures, jointe en annexe et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-149

sur la mer et le littoral : sécurité en mer - Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Sécurité en Mer » de 150 000 € votée en 2008, un montant de 82 385,52 € pour le dossier « Sécurité en Mer - investissement » ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 82 385,52 € à l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire pour le projet de recherche dans le domaine de la Sécurité Maritime (dispersion marine et aérosols) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-150

sur les technologies de l'information et de la communication : subvention régionale pour la formation des animateurs des Espaces Publics Numériques en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions suivantes, pour l'aide à la formation des animateurs des Espaces Publics Numériques :

- 4 800 € à la Mairie de Bréhal, sur un montant éligible de 6 000 €, soit 80 % d'intervention,

- 2 870 € à la Mairie de Turlaville, sur un montant éligible de 3 588 €, soit 80 % d'intervention,

- 1 180 € à l'Association Mieux Vivre et Détente (AMVD), sur un montant éligible de 4 774 €, soit 25 % d'intervention ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-151

**sur les technologies de l'information et de la communication : Centre de ressources pour
l'animation du réseau des Espaces Publics Numériques en Basse-Normandie**

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 150 000 € au Centre de Technologies Nouvelles (CTN), pour mener à bien les missions confiées au Centre de Ressources EPNBN, au titre de l'année 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- un avenant à la convention existante entre la Région et le CTN, fixant les modalités de versement de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-152

**sur l'investissement en équipement, le fonctionnement matériel et la politique éducative
dans les lycées et établissements assimilés publics et privés**

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer :

*** sur le chapitre 902 du Budget de la Région**

au titre des équipements

- 49 subventions d'un montant total de 451 050 € pour les équipements pédagogiques des lycées publics, conformément à l'annexe I.1,

- 1 subvention d'un montant de 30 000 € pour les équipements de service général des lycées publics, conformément à l'annexe I.2,

*** sur le chapitre 932 du Budget de la Région**

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat, conformément à l'annexe II

- 6 subventions d'un montant total de 114 000 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires pour les lycées publics, dont celles au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire,

au titre de la politique éducative, conformément à l'annexe III

- 2 subventions de fonctionnement, d'un montant total de 2 039 € au titre des frais de transport des lycéens,

- 18 subventions de fonctionnement d'un montant total de 11 534,58 €, au titre du fonds social régional ;

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation à l'EPLFPA d'ALENCON-SEES, des trois véhicules suivants, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 10 décembre 2007 :

- Renault 21 immatriculée 812 SV 61,
- Citroën BX immatriculée 6983 RR 61,
- Renault Microbus immatriculé 9816 SN 61 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

* n°01-150 du 16 mars 2001

- la dotation de 39 383 € accordée au LP « M. Mézen » à Alençon, pour l'achat d'une fraiseuse de production à commande numérique pour la section « Productique » n'ayant pas été utilisée dans sa totalité, une partie, soit 5 834,78 €, sera affectée à l'acquisition d'une cintruse pour la section « Structures métalliques »,

* n° 07-467 du 6 juillet 2007

- la dotation de 7 500 € attribuée LEGT « C.F. Lebrun » à Coutances, pour un le remplacement de la hotte fixe pour le laboratoire de chimie n'ayant pas été utilisée (l'ancienne hotte ayant fait l'objet d'une réparation), sera affectée pour un montant de 2 703 € à l'acquisition d'une armoire à produits chimiques et le solde, soit 4 797 €, sera déduit de la dotation prévue dans le cadre du programme pédagogique en sciences physiques ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention, avec le Conseil Général du Calvados, définissant les conditions d'accueil des lycéens de Honfleur au sein du Collège « Alphonse Allais », dans l'attente de la construction de l'extension de l'actuel site de la Côte Fleurie,

- l'avenant financier relatif à la convention UPI « Déficience visuelle » portant sur 46 000 € au titre de 2008,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-153

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 4 subventions pour un montant global de 37 200 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-154

sur la désignation de personnalités qualifiées au sein des Conseils d'Administration des lycées

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désigner, conformément à l'annexe jointe, Mme Evelyne MESLIER, Directeur des Ressources Humaines à l'entreprise COGEMA-LA HAGUE, en qualité de deuxième personnalité qualifiée au sein du Conseil d'Administration du LEGT « Jean François Millet » à Octeville (Manche) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-155

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

✓ sur l'AP « 5EHCPER » de 4 158 730 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 200 000 € correspondant à la participation régionale pour la deuxième tranche du 1^{er} équipement du CEMU à Ifs, relevant du CPER 2000-2006,
- 186 000 € pour l'acquisition d'équipements modulaires par l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de la Construction de Caen,

✓ sur l'AE « 5EHCP » de 1 383 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 62 000 € au titre de la mobilité internationale en faveur des étudiants,
- 6 000 € au titre des activités de publication de l'Association de promotion et de soutien de l'Université Inter-Ages ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

⇒ sur le chapitre 902 du Budget de la Région,

- 200 000 € à l'Université de Caen au titre de la participation régionale à la deuxième tranche de 1^{er} équipement pour le CEMU à Ifs dans le cadre de l'achèvement du CPER 2000-2006,
- 186 000 € au maximum à l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de la Construction de Caen pour l'acquisition et l'installation d'équipements modulaires,

⇒ sur le chapitre 932 du Budget de la Région :

* au titre de subventions de fonctionnement diverses

- 62 000 € au maximum à l'ENSICAEN au titre de l'aide régionale à la mobilité internationale des étudiants,
- 6 000 € au profit de l'Association de promotion et de soutien de l'Université Inter-Ages, sise Esplanade de la Paix à Caen, au titre de ses activités de publication ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-156

sur l'enseignement supérieur : Université de Caen Basse-Normandie – aide pour répondre à l'appel d'offre « opération Campus » du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Enseignement supérieur – hors CPER » de 1 383 000 € votée en 2008 un dossier d'un montant de 8 000 € pour participer au financement de la conception de la note de réponse à l'appel à projet « Opération Campus » ;
- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région une subvention de 8 000 € à l'Université de Caen Basse Normandie, pour participer au financement de la conception de la note de réponse à l'appel à projet « Opération Campus » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-157

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

- une subvention d'un montant global de 142 912,10 €, au titre de la « gratuité des formations d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier » et de procéder à ce deuxième versement aux écoles de formation, conformément à l'annexe 1,

- les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits en formation en travail social et paramédical pour un montant global de 76 765 € dont 64 636 € pour les bourses sociales et 12 129 € pour les bourses paramédicales, conformément aux annexes 2, 3 et 4 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-158

sur les formations sanitaires et sociales – annulation de titres de recettes

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'annuler les titres de recettes émis en Commission Permanente du 14 décembre 2007 à l'encontre des trois bénéficiaires ci-dessous et de maintenir leur droit à bourse :

- Mme FORET Thérèse, formation aide-soignante,
- Mme MAHERAUT Isabelle, formation aide-soignante,
- Mme BERHAULT Anne Claude, formation infirmière

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-159

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel -
patrimoine naturel**

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Préserver les ressources naturelles et les milieux CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 78 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 50 000 € au Conservatoire Botanique National de Brest, pour que son antenne bas-normande réalise les actions prévues par la déclinaison 2008 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2006-2008,

- 13 000 € au Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels pour les actions prévues par la déclinaison 2008 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2006-2008,

- 15 000 € à Biotope, correspondant au pré-achat de 375 ouvrages sur les Dunes d'Armorique ;

- de donner un avis favorable sur les projets d'extension des périmètres des sites d'importance communautaire suivants, conformément aux annexes 1, 2 et 3 :

- « Bassin amont de la Druance » (FR2500118),

- « Marais alcalin de Chicheboville – Bellengreville » (FR2500094),

- « Vallée de l'Orne et ses affluents » (FR 2500091) ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional, pour les actions réalisées par le Conservatoire Botanique National de Brest et par le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels dans le cadre de la déclinaison 2008 de leur Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2006-2008 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la déclinaison 2008 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2006-2008 entre la Région Basse-Normandie et le Conservatoire Botanique National de Brest, jointe en annexe 4,

- la déclinaison 2008 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2006-2008 entre la Région Basse-Normandie et le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels, jointe en annexe 5,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-160

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel -
Parc Naturel Régional Normandie-Maine**

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Patrimoine naturel - hors CPER» de 1 081 966 € votée en 2008, un dossier « Soutenir et valoriser les Parcs Naturels régionaux », d'un montant de 288 470 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, une subvention de 288 470 € pour sa cotisation statutaire 2008 ;

- de confirmer l'adhésion au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine ;

- d'approuver le projet de charte révisée et le nouveau périmètre du Parc Naturel Régional Normandie-Maine composé des 164 communes dont la liste est annexée à la présente délibération ;

- d'autoriser le Président :

- en tant que Président de la Région coordinatrice de la révision de la charte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine à transmettre au ministère chargé de l'Environnement, le projet de charte approuvé pour le renouvellement du label,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-161

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant de 1 151 163,96 € dont :

. 862 020,96 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
 . 264 964 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
 . 24 179 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques »,

- sur l'AE «Lutter contre les changements climatiques » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant de 205 753 €, dont :

. 74 700 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
 . 109 400 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
 . 21 623 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 907 du Budget de la Région :

☐ **au titre du dossier « Economies d'énergie »**

Diagnostic énergétique

- 5 078 € à la Ville d'Ifs (Calvados) pour un diagnostic éclairage public (25 % de la dépense subventionnable s'élevant à 20 312 € HT),

- 2 115 € au Cabinet Billet-Giraud (Caen) dont :

. 590 € pour un pré-diagnostic énergétique de la Résidence Barthou (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 843,15 € HT),
 . 1 525 € pour un pré-diagnostic énergétique de la Résidence Panoramique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 179 € HT),

- 3 710 € à la Communauté de Communes du Pays Bellêmois dont :

. 1 890 € pour un pré-diagnostic énergétique de l'école de Bellême (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 700 € HT),
 . 1 820 € pour un pré-diagnostic énergétique des écoles d'Igé et du Gué de la Chaine (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 600 € HT),

- 1 680 € à l'URSSAF de l'Orne pour un diagnostic énergétique (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 360 € HT),

- 2 000 € à l'Union Informatique Caen Recouvrement pour un diagnostic énergétique (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 4 000 € HT),

- 4 025 € à la Communauté de Communes d'Avranches (Manche) pour une simulation thermique et dynamique de la Maison de la petite enfance (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 050 € HT),

- 24 000 € à l'OPHLM Presqu'Ile Habitat à Cherbourg (Manche) pour un pré-diagnostic énergétique de 175 logements à Cherbourg-Octeville (38,5 % de la dépense subventionnable s'élevant à 61 700 € HT),

- 4 075 € au Syndicat de Copropriété de Mondeville 2 pour un diagnostic énergétique (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 150 € HT),

- 837 € à l'Association Pain contre la Faim à Colombelles (Calvados) pour un pré-diagnostic énergétique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 1 196 € HT),

- 1 890 € à la SAIEM à Argentan (Orne) pour un pré-diagnostic énergétique quartier St Michel à Argentan (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 700 € HT),

- 2 520 € à la SA HLM Logi-Pays à Caen (Calvados) pour un pré-diagnostic énergétique de 26 logements à St Pierre/Dives (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 600 € HT),

- 2 660 € à la SAS REAUX à Lessay (Manche) pour un pré-diagnostic énergétique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 800 € HT),

- 6 684 € à la SA Bémo Graphic à Alençon (Orne) pour une opération énergie - 20% (75 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 912,50 € HT),

- 28 880 € à l'Institut Technique FCBA (Paris) pour une action collective des industries du bois en Basse-Normandie (80 % de l'assiette éligible s'élevant à 36 000 € HT),

- 4 900 € à la SA HLM Foyer Normand à Colombelles (Calvados) pour un conseil d'orientation énergétique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 7 000 € HT),

- 8 885 € à CARGILL SAS à Baupré (Manche) pour un diagnostic air comprimé (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 17 770 € HT),

- 7 350 € à l'association Musée Airborne à Sainte Mère Eglise (Manche) pour une simulation thermique dynamique (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 14 700 € HT),

- 12 000 € à la FR CIVAM pour l'analyse de l'évolution de 30 systèmes d'exploitation après diagnostics Planète (65 % de la dépense subventionnable s'élevant à 18 280 € HT),

- 116 000 € à l'Association des ADASEA de Normandie à Alençon (Orne) pour un bilan énergétique de 290 exploitations agricoles (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 145 000 € HT),

- 4 490 € à la SAS NXP Semiconductors à Caen (Calvados) pour un bilan Carbone (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 980 € HT),

- 2 620 € à la SA PCAS à Couterne (Orne) pour un diagnostic d'émissions atmosphériques (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 5 240 € HT),

Fonds FORES

* à l'OPAC du Calvados :

- 118 320 € pour la construction de 25 logements sociaux à Bayeux – opération 1,
- 118 320 € pour la construction de 26 logements sociaux à Bayeux – opération 2,
- 90 000 € pour la construction de 18 logements sociaux à Mondeville,

Haute Qualité Environnementale

- 2 590 € au PNR des Marais du Cotentin et du Bessin pour une AMO HQE pour l'extension de l'espace découverte des Ponts d'Ouve (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 700 € HT),

- 21 560 € à l'association Musée Airborne pour l'AMO HQE de l'extension du musée (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 30 800 € HT),

- 17 351 € au GIP Cyceron pour l'AMO HQE de l'extension des locaux (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 24 787,10 € HT),

- 19 600 € au Conseil Général de la Manche pour une AMO HQE du centre médico-social du territoire Coutançais (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 28 000 € HT),

- 61 496 € au PNR des Marais du Cotentin et du Bessin pour les surcoûts HQE pour l'extension de l'espace découverte des Ponts d'Ouve (40 % de l'assiette éligible s'élevant à 153 740 € HT),

- 54 355,96 € à la Communauté de Communes d'Evrecy-Orne-Odon pour le surcoût HQE de la construction d'un gymnase à Fontaine-Etoupefour (40 % de l'assiette éligible s'élevant à 135 889,91 € HT),

- 102 080 € à l'EHPAD « Les Tilleuls » à Chanu (Orne) pour les surcoûts HQE de l'extension des bâtiments (40 % de l'assiette éligible s'élevant à 255 002 € HT),

Véhicules Propres

- 4 500 € à la Ville de Houlgate (Calvados) pour l'acquisition d'un véhicule électrique (30 % de l'assiette éligible s'élevant à 15 000 € HT),

Isolation

- 5 449 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 1, pour l'isolation de leur habitation (2008-01),

❑ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 30 304 € à la Communauté de Communes Entre Thue et Mue pour l'installation d'une chaudière bois à la salle multisports de St Manvieu-Norrey (40 % de l'assiette éligible s'élevant à 75 760 € HT),

- 11 851 € à la Communauté de Communes d'Evrecy-Orne-Odon pour l'installation d'une chaudière bois au gymnase de Fontaine-Etoupefour (19,6 % de la dépense subventionnable s'élevant à 60 427 € HT),

- 90 720 € à la SHEMA à Hérouville-St-Clair (Calvados) pour une extension du réseau de chaleur quartier Prestavoine (30 % de l'assiette éligible s'élevant à 302 405 € HT),

- 7 200 € à Biocombustibles SA pour l'acquisition d'un pont à bascule (20 % de la dépense subventionnable s'élevant à 24 000 € HT),

- 10 500 € à SNC Guillemette-Le Danois à Ravenoville (Manche) pour l'acquisition d'une déchiqueteuse à bois (25 % de la dépense subventionnable s'élevant à 42 000 € HT),

- 6 296 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires (particuliers) mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour l'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2008-02),

- 8 107 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, dans le cadre de l'opération Coup d'Pouce (02-2008),

- 29 822 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 4, pour l'opération (professionnels) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (pro 2007-1) ;

HVP

- 1 560 € à la CUMA des Moissons à la Graverie (Calvados) pour l'acquisition d'un kit de bicarburation (40 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 900 € HT),

Solaire thermique

- 1 155 € au GAEC de la Forge à St Christophe-du-Foc (Manche) pour une étude diagnostic de séchage en grange de fourrage (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 1 650 € HT),

- 8 873 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 5, pour l'installation de chauffe-eau solaires (2008-2),

- 38 372 € aux bénéficiaires répartis conformément au tableau joint en annexe 6, pour la production d'eau chaude solaire ;

Géothermie

- 4 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 7, pour des installations géothermales (2008-02) ;

Eolien

- 2 804 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 8, pour l'installation d'éoliennes (2008-02) ;

Photovoltaïque

- 2 300 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 9, pour des installations photovoltaïques (2008-02),

- 5 100 € au Cabinet Clémence – études et conseils à Bazenville (Calvados) pour la construction d'un toit photovoltaïque (28,35 % de l'assiette éligible s'élevant à 16 087 € HT) ;

Méthanisation

- 6 000 € à GS Compost à Maisoncelles Pelvey (Calvados) pour une étude de faisabilité pour la construction d'une unité de méthanisation (42 % de la dépense subventionnable s'élevant à 14 260 € HT) ;

❑ au titre du dossier « Volet Territorial de la politique environnement »

- 16 579 € à la CUC de Cherbourg pour une étude de la flotte de véhicules communautaire (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 33 159 € HT) ;

ZDE

- 7 600 € à la Communauté de Communes de la région de Rânes pour une étude ZDE (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 9 500 € HT) ;

→ sur le chapitre 937 du Budget de la Région :

❑ au titre du dossier « Economies d'énergie »

- 3 000 € à l'Association Manau Kéa pour l'organisation de l'éco-festival de la Glisse 2008 à Agon-Coutainville (Manche), (18 % de l'assiette éligible s'élevant à 16 250 € HT),

- 3 000 € au CPIE Vallée de l'Orne pour une action sur le réchauffement climatique (4 % de la dépense subventionnable s'élevant à 66 000 € HT),

- 9 000 € à l'ARDES pour le guide et le stand sur la consommation responsable et solidaire (23 % de l'assiette éligible s'élevant à 38 700 € HT),

- 11 400 € à la FRCIVAM à Vire (Calvados) pour la publication du bilan énergétique de 150 exploitations agricoles (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 14 200 € HT),

- 12 000 € à la FRCIVAM à Vire (Calvados) pour 50 interventions sur l'agriculture durable dans les classes d'enseignement agricole (38,7 % de la dépense subventionnable s'élevant à 31 000 € HT),

- 20 600 € à la FRCIVAM à Vire (Calvados) pour l'actualisation du référentiel « Agriculture durable... » (53,32 % de la dépense subventionnable s'élevant à 38 625 € HT),

- 4 000 € à Relais d'sciences pour la 4^{ème} édition d'exposciences (2008) (5 % de la dépense subventionnable s'élevant à 81 521 € HT),

- 3 000 € au CPIE Vallée de l'Orne pour l'opération « halte au gâchis » (2008) à la Grâce de Dieu à Caen (Calvados), (7 % de la dépense subventionnable s'élevant à 41 960 € HT),

- 8 700 € au CAUE de la Manche pour l'exposition « Développement durable, architecture, lieux de vie » (20 % de la dépense subventionnable s'élevant à 45 000 € HT) ;

☐ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

- 59 798 € à l'Espace Info Energie Biomasse Normandie pour le fonctionnement 2008 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 119 596 € HT),

- 2 900 € à Professions Bois à Alençon (Orne) pour l'animation du pôle bois-construction au salon de l'Habitat 2008 à Caen (15 % de la dépense subventionnable s'élevant à 19 987 € HT),

- 3 924 € à SEGRAFO Normandie pour une opération (2008) de promotion et de développement du séchage solaire de foin en grange (31,6 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 924 € HT),

- 11 348 € au CIER de Montchauvet pour l'organisation d'un week-end porte ouverte sur les énergies renouvelables (2008) (75 % de la dépense subventionnable s'élevant à 15 130 € HT),

- 31 430 € au CIER de Montchauvet pour l'étude et l'instruction des dossiers de 150 petites chaufferies bois (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 44 900 € HT) ;

☐ au titre du dossier « Volet Territorial de la politique environnement »

ATEnEE

- 6 021 € au Pays du Bessin au Virois pour son programme d'actions du contrat ATEnEE 2008-2009 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 12 042 € HT),

- 8 025 € à la Communauté Urbaine d'Alençon pour le volet animation dans le cadre du contrat ATEnEE 2007 et 2008 (30 % de l'assiette éligible s'élevant à 26 750 € HT),

- 7 578 € à la Communauté Urbaine d'Alençon pour le programme d'actions ATEnEE 2008 (38,54 % de l'assiette éligible s'élevant à 19 657 € HT) ;

☐ Hors AE

- 1 530 € à la Commission Spécialisée et Permanente d'Information pour la publication de son bulletin d'information 2008 ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-162

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 1 abstention (M. PINEL),

- d'affecter :

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 10 000 000 € votée en 2008, un montant de 47 406,85 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un montant de 66 072,50 € ;

- d'attribuer, au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER, les subventions suivantes :

sur le chapitre 907 du budget de la Région :

- 14 900 € à la Communauté de Communes « Les Rives de l'Odon » pour la réalisation de travaux améliorant la circulation des poissons, pour un montant subventionnable de 74 500 €,

- 10 670 € à la Communauté de Communes de la Sélune pour la réalisation de travaux de restauration de cours d'eau, pour un montant subventionnable de 53 350 €,

- 16 522 € à la Communauté de Communes de Mortain pour la réalisation de travaux de restauration de cours d'eau, pour un montant subventionnable de 82 610 €,

- 3 000 € à la Communauté de Communes de la Visance et du Noireau pour la réalisation de travaux de restauration de cours d'eau, pour un montant subventionnable de 30 000 €,

- 1 399,85 € à l'Association Départementale des Piégeurs et Déterreurs du Calvados pour la lutte contre les ragondins pour un montant subventionnable de 25 382 € réparti sur 4 ans,

- 690 € à la commune de Vacognes-Neuilley pour la réalisation d'une étude de prévention des phénomènes de ruissellement et d'érosion, pour un montant subventionnable de 6 900 €,

- 225 € aux bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, répartis conformément à l'annexe jointe ;

sur le chapitre 937 du budget de la Région :

- 7 190 € à l'Association le Bassin du Couesnon pour l'animation, la réalisation d'études et d'actions de communication dans le cadre du SAGE Couesnon en 2008, pour un montant subventionnable de 146 500 €,

- 6 750 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont pour l'animation du SAGE Sarthe amont en 2008, pour un montant subventionnable de 45 000 €,

- 1 170 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont pour la réalisation d'actions de communication dans le cadre du SAGE Sarthe Amont en 2008, pour un montant subventionnable de 1 170 €,

- 14 962,50 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne dont :

. 11 250 € pour l'animation du SAGE Huisne en 2008, pour un montant subventionnable de 50 000 €,

. 3 712,50 € pour la réalisation d'actions de communication dans le cadre du SAGE Huisne en 2008, pour un montant subventionnable de 27 500 €,

- 26 250 € de subvention au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien de la Sienne pour le financement de 2,5 postes de techniciens de rivière, pour un montant subventionnable de 87 500 €,

- 9 750 € au Syndicat Intercommunal de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre pour le financement d'un poste de technicien de rivière, pour un montant subventionnable de 31 900 € ;

- de modifier la délibération n° 07-781 du 9 novembre 2007 en imputant la somme de 1 764 € accordée à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA 14) pour l'édition de son guide 2008 « Pêche et tourisme » au chapitre 937 du budget de la Région, au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,

- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- de donner un avis favorable sur le projet de SAGE Huisne, tel que proposé par la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Huisne ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-163

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de confirmer l'adhésion de la Région Basse-Normandie au Comité 21 - Comité français pour l'environnement et le développement durable ;

- d'affecter :

- sur l'AE «Agir pour un développement durable » de 910 000 € votée en 2008, un montant de 139 910,47 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région :

- 88 910,47 € répartis conformément à l'annexe 1, pour l'appel à projets « Associations-nous pour le développement durable ! » sous réserve d'un travail partenarial entre la Région et les porteurs des projets pour la réalisation de ceux-ci,

- 8 000 € à l'association Relais d'sciences pour l'organisation et la coordination de l'Exposciences 2008, sur un montant total subventionnable de 81 521 €,

- 7 000 € au Réseau Ecole et Nature pour l'organisation du Congrès annuel du réseau à Cherbourg et Tourlaville (Manche) sur un montant total subventionnable de 44 650 €,

- 3 000 € au Comité Coutançais d'Action Culturelle pour la mise en œuvre d'actions de développement durable lors du Festival Jazz sous les Pommiers, et pour l'achat de gobelets en amidon de maïs,

- 20 000 € à l'URCPIE de Basse-Normandie pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention 2008,

- 13 000 € au Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de Basse-Normandie (CRIPT) pour l'animation du réseau développement durable dans les lycées agricoles de Basse-Normandie, sur un montant total subventionnable de 29 972 €,

- 1 524 € au Comité 21 - Comité français pour l'environnement et le développement durable, au titre de la cotisation 2008 de la Région ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les actions réalisées par l'URCPIE de Basse-Normandie dans le cadre de la convention 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la déclinaison 2008 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2008-2010 entre la Région Basse-Normandie et l'Union régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) de Basse-Normandie jointe en annexe 2 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-164

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles : carte des formations 2008

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte des modifications des structures pédagogiques prévues dans le cadre du PRDFP, pour la rentrée scolaire 2008 :

- dans les lycées publics de l'Education Nationale, conformément à l'annexe I,
- dans les lycées privés sous contrat d'association, conformément à l'annexe II ;

- d'inscrire et d'ouvrir au PRDFP, pour la rentrée 2008, les formations par la voie de l'apprentissage, proposées par les organismes gestionnaires, conformément à l'annexe III ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
Accompagnement vers la certification

Commission Permanente du 21 mars 2008

Organisme	Nombre de dossier	Total
GRETA DES ESTUAIRES	2	1 160,00
GIP FCIP	29	18 850,00
ASSOCIATION D'ECOUVES VERTE	1	650,00
MUSIQUE EXPERIENCE	1	650,00
IRTS	1	650,00
	34	21 960,00

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
Formation des 70 heures du DEAS

Commission Permanente du 21 mars 2008

Organisme	Nombre de dossier	Total
GRETA DES ESTUAIRES	2	1 300,00
GRETA DU CALVADOS	3	1 860,00
	5	3 160,00

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-165

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 891 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 80 120,00 €,
- sur l'AE « Accompagner les mutations économiques » de 10 900 000 € votée en 2008 dans le cadre du CPER pour informer, orienter et observer les évolutions des compétences, des emplois et des métiers, un dossier d'un montant de 495 691,34 €, correspondant à la subvention accordée à l'ERREFOM par délibération n° 07-855 du 14 décembre 2007 ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- *au titre du partenariat :*

- 33 000 € à la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie,
- 18 000 € à Promotion Transport,

- *au titre du programme Accueil Information Orientation :*

- 4 000,00 € à l'Association Accueil des Jeunes sans emploi ;

- *au titre de la VAE :*

- 21 960 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe I,
- 3 160 € aux organismes chargés de la formation des 70 heures du diplôme d'aide-soignant, conformément à l'annexe II ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-166

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 32 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 800 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour le développement de l'apprentissage ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant de 800 € au CFA agricole annexé à l'EPLEFPA « Le Robillard » (Calvados) au titre du budget participatif (COM AXE 4) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-167

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 6 070 600 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 1 907 506,53 € pour le réseau d'accueil et autres dispositifs,
- 60 330,00 € pour les formations préparatoires ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre des formations préparatoires :*

- 24 400 € à l'IRSA du Calvados,
- 11 460 € à l'IRSA de l'Orne,
- 12 940 € à l'IRSA de la Manche,
- 11 530 € à l'IRSA du Calvados pour le poste de psychologue,

** au titre du réseau d'accueil et autres dispositifs :*

- 120 256,00 € à la DRANPE,
- 1 787 250,53 € conformément à l'annexe 1 ;

• d'autoriser le Président à signer :

- le protocole du PLIE du Pays d'Auge Nord joint en annexe 2,
- la convention 2008 de partenariat avec la Direction Régionale de l'ANPE,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-168

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 6 010 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant global de 586 074,88 € dont :

- 464 000,00 € pour le programme « Formation générale »,
- 114 500,00 € pour le programme « Congé Individuel de Formation »,
- 7 574,88 € pour le programme « Financements individuels » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

* au titre du programme « Formation générale »

- 464 000 € à l'Association Régionale du CNAM,

* au titre du programme « Congé Individuel de Formation »

- 114 500,00 € à Uniformation,

* au titre du programme « Financements individuels »

- 7 574,88 € conformément à l'annexe 1,

• de modifier la délibération n° 06-958 du 10 novembre 2006 comme suit :

la subvention de 22 644,30 € accordée à l'Université de Caen au titre de la prise en charge des frais relatifs à l'organisation des sessions de validation du DAEU est ramenée à 20 857,11 €, le coût unitaire d'un parcours n'ayant pas fait l'objet de l'augmentation prévue ;

• de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-169

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : mobilité internationale

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Mobilité internationale des jeunes » de 50 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 36 630 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, dans le cadre du programme LEONARDO, un montant de 36 630 € réparti conformément à l'annexe 1 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-170

sur la formation professionnelle et l'apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AP « Aide à l'investissement dans les Centres de Formation et les CFA » de 2 500 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 803 872 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 803 872 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-171

sur les marchés de la formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le montant de 74 254,58 € de crédits FSE accordés dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013, au titre de la mesure 221 « actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes » ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 6 à 8, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans les annexes 1 à 5.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-172

sur la culture : soutien au spectacle vivant

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant » un montant total de subventions de 215 390 €, conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier la délibération n° 08-47 du 15 février 2008 comme suit :

- la subvention de 37 000 € attribuée à l'Association Compagnie AlleRetour, initialement destinée à la création de « Neve » et « Hiver », sera affectée à la création de « Sarao » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier de l'Association Théâtre du Champs Exquis ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-173

sur la culture : aménagement de lieux de spectacles

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 48 000 € pour le dossier « Création artistique et animation culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de l'aménagement des lieux de spectacles, un montant total de subventions de 48 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, les références des règlements, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par l'expert comptable ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-174

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (investissement)

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 40 000 € pour le dossier « Création artistique et animation culturelle » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », une subvention de 40 000 € à l'Association pour la gestion de l'Ensemble orchestre régional de Basse-Normandie à Mondeville, conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable ou le Président ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-175

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant total de subventions de 19 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-176

sur la culture et l'aménagement du territoire

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer à l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy, conformément au tableau joint en annexe :

- 18 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional »,

- 13 000 € sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre du programme « Etudes et Planification »

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-177

sur la culture : soutien en faveur des expositions

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DURON ne prenant pas part au vote,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », un montant total de subventions de 196 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association Le Mois de la Photographie en Pays Virois ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-178

sur la culture : aide aux plasticiens

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 07-44 du 19 janvier 2007 comme suit :

- la subvention de 2 632 € accordée à Mme GOBILLOT, au titre de l'aide aux plasticiens, est ramenée à 2 400 €, en raison de nouveaux éléments financiers, conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur proposition du service technique de contrôle ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-179

sur la culture : année Barbey d'Aurevilly

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Année Barbey d'Aureville », une subvention de 26 000 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-180

sur la culture : éducation populaire et pratique artistique

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Education populaire et pratique artistique », un montant total de subventions de 15 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-181

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale », un montant total de subventions de 17 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-182

sur la culture : soutien aux musiques actuelles

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention triennale relative à la scène de musiques actuelles « La Luciole » à Alençon, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-183

sur la culture : soutien à la pratique instrumentale amateur

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 860,23 € pour le dossier « Musique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la pratique instrumentale amateur, une subvention de 860,23 € à la Communauté de Communes du Canton de Mortain (Manche), conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;

- de modifier la délibération n° 07-50 du 19 janvier 2007, comme suit :

- la subvention de 717,72 € initialement accordée à la Communauté de Communes de Courseulles-sur-Mer, est attribuée à l'Association Ecole Intercommunale de Musique de la Région de Courseulles-sur-Mer, maître d'ouvrage ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-184

sur la culture : diffusion audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle », une subvention de 78 000 € à la Ligue de l'Enseignement de Basse-Normandie (Caen), pour la diffusion du cinéma en milieu rural dans le cadre du réseau Génériques, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-185

sur la culture : livre et lecture

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Livre et lecture », une subvention de 75 000 € à l'Association Epicure et Co, pour l'organisation en 2008 de l'Université Populaire du Goût d'Argentan ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-186

sur la culture : soutien en faveur des Salons du Livre

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des salons du livre », un montant total de subventions de 7 500 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier de l'Association Mosaïque ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-187

sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant total de subventions de 8 580 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-188

sur la culture : développement des bibliothèques

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 68 888 € pour le dossier « Livre et lecture » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Développement des bibliothèques », un montant total de subventions de 68 888 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-189

sur la culture : valorisation du patrimoine

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation du patrimoine », un montant total de subventions de 180 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-190

sur la culture : Association Normandie Patrimoine

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 08-61 du 15 février 2008 comme suit :

- la subvention de 450 000 € accordée à l'Association Normandie Patrimoine - Centre Régional de Conservation-Restauration des Biens Culturels de Basse-Normandie, pour l'acquisition et la restauration d'oeuvres, est destinée à la poursuite de ses activités 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-191

sur la culture : monuments historiques

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 1 000 000 € pour le dossier « Patrimoine » ;
- d'attribuer, au titre du programme « Monuments Historiques », sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 1 000 000 € à la Ville de Falaise, conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur proposition du service technique de contrôle ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, les références des règlements ainsi que le nom des prestataires visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-192

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 2 200 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 25 300 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 25 300 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes :
 - versement d'une avance de 70 % du montant de la subvention,
 - versement du solde sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ou par le comptable ou le Président de l'association ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-193

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 10 000 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-194

sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau, une subvention de 110 000 € au Pôle Espoir de Canoë Kayak de Caen Normandie pour son installation dans ses nouveaux locaux ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-195

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 167 200 € dont :

- 119 700 € au titre des évènements sportifs, conformément à l'annexe 1,

- 47 500 € au titre du plan de développement des ligues et comités régionaux sportifs, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-196

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif - changement de bénéficiaire

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 08-67 du 15 février 2008 comme suit :

- la subvention de 20 000 € initialement accordée au Comité d'Organisation des Courses de la Liberté, pour l'organisation des Courants de la Liberté « Festival de courses pour tous » est attribuée au Comité d'Organisation des Courants de la Liberté, nouvelle dénomination de ce Comité ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-197

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, un montant total de subventions de 2 700 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-198

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Rénovation urbaine » de 8 000 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

. 254 893,20 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Cherbourg,

. 368 100 € au titre du programme de rénovation urbaine de Flers,

. 412 125 € au titre du programme de rénovation urbaine de Lisieux,

. 750 000 € au titre du programme de rénovation urbaine d'Hérouville-Saint-Clair,

- sur l'AE « Rénovation urbaine » de 700 000 € votée en 2008, un dossier de 68 274 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Flers ;

• d'attribuer :

* sur le chapitre 905 du Budget de la Région,

- un montant total de subventions de 1 785 118 € dans le cadre des conventions passées avec l'ANRU et les Maîtres d'ouvrage bénéficiaires, réparti conformément à l'annexe jointe,

* sur le chapitre 935 du Budget de la Région,

- 68 274 € à la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers, dans le cadre du financement de l'ingénierie et de la conduite du projet de rénovation urbaine ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour :

- les travaux réalisés par la SHEMA, Place de l'Europe à Hérouville-Saint-Clair,
- les études de définition de maîtrise d'œuvre concernant l'ensemble de ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-199

sur la solidarité urbaine : Contrat de Ville 2000-2006 de Lisieux-Beuvillers

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger :

- à la règle de la prescription quadriennale pour la réalisation du projet de requalification et de sécurisation de la Place Mozart dans le cadre du Contrat de Ville 2000-2006 de Lisieux-Beuvillers et en conséquence de prolonger le délai imparti et d'autoriser le versement de la subvention de 105 898 € attribué par délibération n° 03-80 du 21 février 2003 à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) du Calvados, jusqu'au 20 mars 2011 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-200

sur le logement : aides aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Logement jeunes » de 100 000 € votée en 2008, pour les programmes de réhabilitation, les dossiers suivants :

- 3 814 € pour l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH menée par la Communauté de Communes du Bocage d'Athis-de-l'Orne,

- 62 500 € pour le dossier « Suivi-Animation » de l'OPAH menée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre des programmes de réhabilitation engagés par les territoires, un montant global de subventions de 66 314 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-201

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Logement - Opérations de développement local » de 723 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 450 000 € au titre de la Convention ANAH-Région,
- 28 335 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants »,
- 77 684 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs »,
- 2 100 € pour le dossier « travaux de réhabilitation à caractère environnemental de logements par des propriétaires occupants et bailleurs » dans le cadre de l'OPAH-RR Plain Cotentin ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région. :

- * au titre de la convention ANAH-Région pour l'année 2008

- 450 000 € à l'ANAH,

- * au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H

- un montant global de subventions de 28 335 €, réparti conformément au tableau joint en annexe I,

- un montant global de subventions de 77 684 €, réparti conformément au tableau joint en annexe II,

- * dans le cadre de l'OPAH-RR Plain Cotentin

- un montant global de subventions de 2 100 €, réparti conformément au tableau joint en annexe III ;

- de modifier :

- * la délibération n° 04-239 du 23 avril 2004 comme suit :

- la subvention de 1 294 € initialement accordée à M. Jean-Pierre BREDIN à Varaville (Calvados) est attribuée à l'Indivision AGATI SMFO,

- * l'annexe II (3) de la délibération n° 07-873 du 14 décembre 2007 :

- en remplaçant pour M. Laurent LEMONNIER à Virey (Manche) dans la colonne « aide de la Région sollicitée 5 % », 2 677 € par 4 500 € ; son dossier relevant de la convention ANAH-Région 2000-2006 : logements vacants depuis plus de 12 mois : aide de la Région 10 % plafonnée à 4 500 €) ;

- d'annuler :

- la subvention de 25 € attribuée par délibération n° 07-873 du 14 décembre 2007 à Mme Claudine GATE à Donville-les-Bains, dans le cadre des travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants ;

- les modifications à la délibération n° 07-873 du 14 décembre 2007 prises dans la délibération n° 08-79 du 15 février 2008 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-202

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Prévention et solidarité - Handicap et maisons des adolescents » de 425 750 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 5 603,85 € pour les personnes handicapées,

- sur l'AE « Prévention et solidarité » de 1 214 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 14 250 € pour le projet Magestria ;

- d'autoriser la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2007 de 120 000 € ;

- d'attribuer :

- * sur le chapitre 904 du Budget de la Région :

- 5 603,85 € réparti conformément aux tableaux joints en annexes II et III ;

- * sur le chapitre 934 du Budget de la Région :

- 14 250 € à l'Association « Handiuni » à Caen, dans le cadre du projet Magestria pour l'année 2008 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans le département du Calvados, les modalités de paiement seront détaillées dans une convention spécifique,

- * pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s),

- * pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation :

- pour les particuliers : des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s),

- pour les bailleurs : d'un récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le comptable public. A l'appui de chaque demande de versement, le bénéficiaire présentera à la Région une copie des factures acquittées non encore transmises ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-203

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Prévention et solidarité » de 125 000 € votée en 2008, un dossier « Soutien aux actions de solidarité » d'un montant de 3 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION REGION
Association des Soins Palliatifs du Sud - Manche Unité de Soins Palliatifs Hôpital Local 50240 SAINT JAMES	Formation des bénévoles d'accompagnement de fin de vie en unité ou équipe de soins palliatifs dans les différents établissements hospitaliers du Sud-Manche	500 €
Collectif de Rencontres Institutionnelles Caennais 90 rue Saint-Pierre Bât B 14000 CAEN	Organisation de la 12 ^{ème} journée nationale de psychothérapie institutionnelle le 15 mars 2008 à Caen.	1 000 €
ARRFIS - IRFS 11 rue Guyon de Guercheville BP 10116 14204 HEROUVILLE SAINT CLAIR Cedex	Association Régionale de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale. Organisation d'une journée de forum pour promouvoir et faciliter des actions de développement social local et/ou des initiatives citoyennes.	1 000 €
Union Française des Aides-soignantes (UFAS) 4 rue des Genêts 14610 VILLONS LES BUISSONS	Organisation des journées internationales de formation et d'échanges sur le thème : « réseaux de soins : un service de proximité » les 6 et 7 mars 2008 à Caen.	1 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-204

sur l'agriculture : politique de qualité CPER - qualité et valorisation fermière hors CPER- fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Politiques de qualité CPER » de 4 512 000 € votée en 2008, un dossier « AE Politiques de qualité » d'un montant de 300 000 €,

- sur l'AE « Qualité et valorisation fermière hors CPER » de 420 000 € votée en 2008, un dossier « AE Qualité et valorisation fermière » d'un montant de 228 862,70 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- 500 000 € à l'IRQUA-Normandie, pour son programme d'actions 2008, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 1 020 000 €,

- 28 862,70 € à divers bénéficiaires, au titre de l'agriculture biologique, répartis conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de modifier la délibération n° 07-882 du 14 décembre 2007, comme suit :

- la subvention de 278 € initialement accordée à Monsieur Serge LEHERPEUR, au titre des aides à la certification biologique, est attribuée à Monsieur Gilbert LEHERPEUR ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-205

sur l'agriculture : politiques de qualité - investissement

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Politiques de qualité CPER » de 2 400 000 € votée en 2008, un dossier « AP Politiques de qualité » d'un montant de 38 179 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 38 179 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- de déroger à la règle selon laquelle les subventions ou parts de subventions restant à verser sont annulées de plein droit si les demandes de versement ne sont pas intervenues dans le délai de 4 ans à compter de la date de déclaration de début d'exécution pour le dossier de Monsieur Rowland ATTERBURY (délibération n° 03-801 du 21 novembre 2003) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-206

sur l'agriculture : installation CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 49 914,33 € d'aides aux contrats de parrainage mentionnés dans le tableau joint en annexe, ces crédits étant prélevés sur la dotation annuelle accordée précédemment au CNASEA ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-207

sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation et emploi agricole hors CPER » de 486 000 € votée en 2008, un dossier « AE Installation et emploi agricole » d'un montant de 2 500 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la création d'emplois durables en agriculture, une subvention de 2 500 € au GAEC DESTINY-VAULTIER à Burcy (Calvados), conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-208

sur l'agriculture : filière équine - investissement

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière équine hors CPER » de 450 000 € votée en 2008, un dossier « AP filière équine » d'un montant de 67 745 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 67 745 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- de modifier la délibération n° 08-88 du 15 février 2008 comme suit :

- la subvention de 3 000 € initialement accordée à Madame Emmanuelle PIGNOLET, pour l'acquisition d'un marcheur, est attribuée à Madame Madeleine PIGNOLET ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, et de prendre en compte pour le versement de la subvention, les factures à compter :

- du 1^{er} décembre 2007 pour M. Jean-François VALLETTE,

- du 1^{er} novembre 2007 pour M. Ludovic GUITTON ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-209

sur l'agriculture : filière équine - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière équine hors CPER » de 1 330 000 € votée en 2008, un dossier « AE Filière équine », d'un montant de 95 245 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 95 245 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante :
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-210

**sur l'agriculture : appui aux filières CPER - filières légumière et horticole -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD,
Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT,
M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui aux filières CPER » de 4 549 000 € votée en 2008, un dossier « AE Appui aux filières » d'un montant de 8 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 8 000 € à l'Association HORTI-PEPI, pour sa participation au salon du végétal 2008, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 28 538 € H.T. ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-211

sur l'agriculture : appui aux filières - filière cidricole - investissement

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 06-678 du 7 juillet 2006 :

- la subvention de 1 872 € accordée à l'Association des Croqueurs de Pommes de la Manche initialement pour l'achat d'un motoculteur, d'une fraise pour travailler la terre, d'un abri pour protéger le petit matériel et réaliser des travaux de terrassement, est affectée à l'achat d'un tracteur agricole, d'une charrue monosoc et d'une remorque ; le taux d'intervention et le montant de l'aide restant inchangés ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-212

sur l'agriculture : Plan Végétal Environnement - investissement

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « PVE CPER » de 1 500 000 € votée en 2008, un dossier « AP Plan Végétal Environnement » d'un montant de 40 365 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 40 365 € au CNASEA, pour la prise en charge des dossiers du Plan Végétal Environnement, au titre de l'année 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-213

sur l'agriculture : PMPOA

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger à la règle de la prescription quadriennale et en conséquence d'autoriser le versement des subventions au-delà du délai de 4 ans concernant :

- la subvention de 22 692,80 € attribuée par délibération n° 01-479 du 13 juillet 2001 à M. Pascal HERMAN à Bérigny (Manche),

- la subvention de 8 909 € attribuée par délibération n° 04-595 du 20 septembre 2004 au GAEC DE LA PILONNAIS à Tessé-Froulay (Orne),

- la subvention de 9 696 € attribuée par délibération n° 04-595 du 20 septembre 2004 à M. Michel SALLES à Saint-Bomer-les-Forges (Orne) ;

- de modifier les délibérations suivantes, afin de prendre en compte le changement de statut juridique des exploitations :

- * délibération n° 03-445 du 20 juin 2003

- la subvention de 20 836,90 € initialement attribuée à M. Eugène MARTIN, est transférée au GAEC DE LA MAREE,

- * délibération n° 07-796 du 9 novembre 2007

- la subvention de 6 674 € initialement attribuée à M. Michel GUIBOUT, est transférée à la SCEA DES ETANGS ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-214

sur l'agriculture : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « PMBE CPER » de 5 500 000 € votée en 2008, un dossier « AP PMBE » d'un montant de 800 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 800 000 € au CNASEA, pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage, au titre de l'année 2008 ;

- de fixer comme suit :

- les taux d'intervention du Conseil Régional de Basse-Normandie en 2008 :

- . 3 % pour tous les dossiers PMBE hors séchoir à foin,

- . 18 à 23 % pour les dossiers séchoir à foin, bonifié le cas échéant de 10 % pour les jeunes agriculteurs ,

- les priorités d'intervention du Conseil Régional de Basse-Normandie en 2008 :

Priorité n° 1 : demandes formulées par les **jeunes agriculteurs** bénéficiaires des aides à l'installation, dans les 5 années suivant la date d'installation,

Priorité n° 2 : projets **situés hors zones vulnérables**, incluant un volet « gestion des effluents », ou projets **mettant en valeur une production herbagère** (à hauteur de 75 % de la SAU en herbe),

Priorité n° 3 : projets liés à une production animale **sous signe d'identification de la qualité et de l'origine** (AB, AOC, IGP, Label rouge),

Priorité n° 4 : projets d'élevage en cohérence avec le **développement durable** répondant à au moins deux des trois entrées suivantes :

- . Amélioration des conditions de travail et de vie (pénibilité du travail, temps de travail, emplois générés),

- . Amélioration de l'impact environnemental (amélioration de l'efficacité énergétique, utilisation d'énergie renouvelable, projet intégré dans une charte paysagère lorsqu'elle existe...),

- . Introduction d'innovations technologiques (adoption d'innovations ou de technologies nouvelles en matière de construction des bâtiments, de production) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-215

sur l'agriculture : filière non OGM

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 07-300 du 13 avril 2007 comme suit :

- la subvention de 100 000 € initialement attribuée à l'AFIP Basse-Normandie, pour un projet partenarial intitulé « Pour une Basse-Normandie sans OGM, une agriculture plus autonome » est transféré à l'Association INPACT ; le montant subventionnable étant ramené de 155 000 € à 120 000 €, celui de l'aide restant inchangé ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-216

**sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles hors CPER -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes et divers hors CPER » de 870 000 € votée en 2008, un dossier « AE Etudes, Prospective et Actions Exceptionnelles » d'un montant de 22 109 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 600 € à l'Association Bio sur Orne, pour l'organisation de l'Ecosalon Bio sur Orne d'Argentan,

- 609 € à l'Association du Concours d'animaux de Viande de Mortrée, pour l'organisation de l'édition 2008 de son concours annuel,

- 11 500 € à l'Association « Festival ornais de l'Elevage », pour l'organisation de l'édition 2008 de sa manifestation agricole,

- 400 € à la Société d'Agriculture de Vire, pour l'édition 2008 du concours d'arrondissement de Vire,

- 2 000 € à l'Institut Rural d'Education et d'Orientation (IREO) de Maltot, pour l'organisation de la neuvième édition de « Bœuf en fête »,

- 3 000 € au Comité des Foires de Vimoutiers, pour l'organisation des Foires de Vimoutiers 2008,

- 4 000 € à l'INRA JOUY, Centre de Recherche du Domaine Vilvert, pour l'organisation du colloque « ICEL6 »,

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional, pour les dossiers des Associations Bio sur Orne et Concours des Animaux de Viande de Mortrée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-217

sur les ressources marines filière pêche : Promotion, Qualité et Valorisation des produits de la pêche

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière pêche » de 275 000 € votée en 2008, un dossier « Actions de Promotion, Qualité et Valorisation des produits de la pêche » d'un montant de 36 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 36 000 € au CRITT BNC, pour l'animation 2007 de NEOMERIS, soit 50 % d'une dépense réalisée de 72 000 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-218

sur le tourisme : convention d'application du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 - volet tourisme

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'application du volet tourisme du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-219

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 170 000 € votée en 2008, un montant global de 70 603,76 € dont :

- 8 805,76 € pour le dossier « FACIT »,
- 15 908 € pour le dossier « Animations »,
- 44 000 € pour le dossier « Réseaux »,
- 1 890 € pour le dossier « Etudes » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

* *Au titre du FACIT :*

- 8 805, 76 € conformément à l'annexe 1,

* *Au titre des animations :*

- 15 908 € conformément à l'annexe 2,

* *Au titre des réseaux :*

- 35 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour la mise en œuvre du programme d'actions « Bienvenue à la Ferme » 2008,

- 9 000 € à la Fédération Régionale d'Hôtellerie de Plein Air pour l'organisation du 32^{ème} congrès national à Deauville,

* *Au titre des études :*

- 1 890 € à ODIT France au titre de la cotisation de la Région, en tant que membre associé pour 2008,

- de déroger à la règle de l'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2008 pour la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie et les dossiers figurant à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-220

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 750 000 € votée en 2008, un montant global de 198 973,25 € dont :

- . 27 979,45 € pour le dossier « Tourisme de Découverte d'Entreprise »,
- . 4 193,80 € pour le dossier « Tourisme Handicap »,
- . 166 800 € pour le dossier « Tourisme social »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 700 000 € votée en 2008, un montant global de 101 000 € dont :

- 65 000 € pour le dossier « Tourisme de Découverte d'Entreprise »,
- 36 000 € pour le dossier « Projets interrégionaux »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme - CPER » de 1 000 000 € votée en 2008, un dossier « Projets Territoriaux » d'un montant de 14 855 € ;

- d'attribuer au titre du programme « Qualité dans le tourisme », les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région,

- 27 979,45 € au titre du Tourisme de Découverte d'Entreprise, conformément à l'annexe 1,

- 4 193,80 € au titre du Tourisme Handicap, conformément à l'annexe 2,

- 166 800 € à l'Association l'Amer dans le Sillage, pour l'acquisition de la goélette « Bill of Rights » et sa transformation en vue de son exploitation en bateau de croisière pour des publics relevant du champ du tourisme social et à des fins d'insertion,

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région,

- 65 000 € au CLIC, pour la réalisation du programme d'actions 2008 de Tourisme de Découverte d'Entreprise,

- 36 000 € au Comité Régional du Tourisme de Normandie, pour la promotion de la ligne aérienne Deauville/Brighton,

- 14 855 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Flers-Argentan, pour l'édition d'un classeur d'informations touristiques ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération , au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les dossiers suivants afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 21 novembre 2007 pour M. Jean-Luc MARTIN, date de l'accusé-réception autorisant le commencement des travaux,

- 1^{er} janvier 2008 pour le CLIC, le Comité Régional de Tourisme de Normandie et la Chambre de Commerce et d'Industrie Flers-Argentan,

- 19 novembre 2007 pour Melle Claude TROUESSARD ;

- de modifier :

- les délibérations n° 05-300 du 17 juin 2005 et n° 07-693 du 9 novembre 2007, pour prendre en compte le changement de nom du bénéficiaire de la subvention, à savoir **Calvados Christian Drouin** et non plus Calvados Drouin SA,

- la délibération n° 08-99 du 15 février 2008 afin de prendre en compte un montant total des travaux de réhabilitation du chemin de halage du canal de l'Orne, pour la section sud de Caen à Bénouville de 862 953,40 € et non 733 510,39 € ;

- de compléter :

- la délibération n° 07-693 du 9 novembre 2007 concernant les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-221

sur le tourisme : promotion touristique régionale – Comité Régional du Tourisme de Normandie

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Image de la Normandie » de 2 235 000 € votée en 2008, un dossier « Promotion touristique régionale » d'un montant équivalent ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 2 235 000 € au Comité Régional du Tourisme de Normandie, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2008 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-222

sur le patrimoine

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de faire don à l'Association Pharmacie Humanitaire Internationale, d'un transpalette mécanique nécessaire à l'accomplissement de son objet social ;

- de fixer pour la réalisation de prestations ponctuelles d'espaces verts par l'Equipe Espaces Verts, les tarifs provisoires suivants :

* *Collège Henri Brunet (Caen)*

- 1 606,15 € TTC pour l'arrachage de végétaux et la réfection de la pelouse,
- 717,37 € TTC pour la création d'une plate-bande arbustive et d'un massif,

* *Collège Paul Verlaine (Evrecy)*

- 1 137,94 € TTC pour les aménagements de deux patios,

* *Collège Villey Desmeserets (Caen)*

- 551,34 € TTC pour l'aménagement d'un patio,

* *Collège « La Chaussonnière » (Saint-Martin-des-Champs)*

- 3 075 € pour l'élagage,

* *Rectorat de l'Académie de Caen*

- 861,13 € TTC pour l'aménagement de bassin et plantation de 22 plantes de terre de bruyère,

- 104,80 € TTC pour la plantation de végétaux aromatiques et de plantes bulbeuses,

- 69 € TTC pour la plantation de végétaux,

* *Lycée Jean Rostand (Caen)*

- 459 € TTC pour l'arrachage de haies avant mise en place d'une nouvelle clôture,

* *Lycée Arcisse de Caumont (Bayeux)*

- 559 € TTC pour l'élagage,
- 439 € TTC pour l'élagage,
- 1 051 € TTC pour l'abattage d'arbres,

* *Lycée Auguste Chevalier (Domfront)*

- 857 € TTC pour l'élagage,

Clair) * *Lycée régional d'enseignement adapté « Les Marettes » (Hérouville-Saint-*

- 1 057 € TTC pour l'élagage,
- 553 € pour l'abattage d'arbres ;

• d'autoriser le Président à signer :

- une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de mobiliers de bureaux, pour 2 ans, avec l'Association Normandie 2014,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-223

sur les bâtiments régionaux

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter au titre des lycées publics, sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 61 000 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 40 000 € en complément pour la création d'un atelier pour les ouvriers professionnels au LYP « Charles Tellier » à Condé sur Noireau, suite à la prise en compte de l'amélioration des conditions de fonctionnement (insonorisation, relevage d'eaux usées) et des frais annexes (publicités), ce qui porte l'enveloppe globale à 190 000 €,

- 50 000 € pour le lancement d'un diagnostic demandé par la commission de sécurité pour la réfection des couvertures au LEG « Alain Chartier » à Bayeux, cette étude déterminera l'enveloppe à voter,

- 300 000 € pour la réfection des couvertures au LYP « Charles Tellier » à Condé sur Noireau,

- 510 000 € pour le lancement de travaux de rénovation de façades et d'étanchéité de terrasses au LP « Guibray » à Falaise, ce qui porte l'enveloppe globale à 600 000 €,

- 120 000 € pour la rénovation de menuiseries extérieures au LP « Edmond Doucet » à Equeurdreville,

- 535 000 € pour le lancement de la réalisation d'un hall agro-équipement au lycée agricole « le Robillard » à Saint-Pierre-sur-Dives, l'enveloppe prévisionnelle de cette opération est de 3 500 000 € ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-224

**sur le personnel de la Région : dotations 2008 attribuées au Comité des Oeuvres Sociales
et à l'Association Sportive du Personnel Régional**

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver :

- la convention de partenariat entre la Région et le COS du personnel jointe en annexe I,

- la convention de partenariat entre la Région et l'Association Sportive du Personnel jointe en annexe II,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au COS du personnel

- 350 600 € sur une base forfaitaire de 200 € par agent rémunéré sur poste permanent pour un nombre d'agents éligibles au 1^{er} janvier 2008 de 1 753, conformément à l'annexe financière n° 2 de la convention de partenariat,

- * à l'Association Sportive du personnel

- 21 300 € pour ses activités 2008, conformément à l'annexe financière n° 1 de la convention de partenariat ;

- d'autoriser le Président à signer lesdites conventions et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-225

sur le personnel de la Région : attribution des subventions aux mutuelles

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de l'année 2008, les subventions suivantes :

- 42 000 € à la Mutuelle Générale des Préfectures et de l'Administration Territoriale (MGPAT),

- 2 500 € à la Mutuelle des Agents Territoriaux et Membres Extérieurs de Normandie (MUTAME),

- 4 850 € à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT),

- 300 € à la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-226

sur le Fonds d'Interventions Régional : Association des anciens Conseillers Régionaux de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 7 200 € à l'Association des Anciens Conseillers Régionaux de Basse-Normandie, pour l'année 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-227

sur le Fonds d'Interventions Régional : Association des Régions de France

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de confirmer l'adhésion de la Région à l'Association des Régions de France et de payer chaque année la cotisation annuelle, celle-ci étant fixée à 71 108 € pour l'année 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-228

sur le Fonds d'Interventions Régional : Assemblée des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux de France

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 6 000 € à l'Assemblée des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux de France, correspondant à la cotisation de la Région pour l'année 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-229

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, un montant total de subventions de 310 000 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Balkans Transit	5 ^{ème} édition du Printemps Balkanique du 26 avril au 11 juin 2008	10 000 €
Normandie Mémoire	Faire face à des dépenses de fonctionnement au cours de l'année 2008 afin de poursuivre et développer les missions qui incombent à l'association	300 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-230

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, un montant total de subventions de 17 300 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Etoile Sportive Torigni Section Tennis de Table	Tournoi de Tennis de Table sport adapté le 26 mars 2008 à Torigni sur Vire	1 000 €
Lions Club Falaise	"Courir et marcher contre le cancer" le 13 avril 2008 à Falaise	1 300 €
Association La Rando Baie du Mont Saint Michel	3 ^{ème} édition de la Rando Baie du Mont Saint Michel les 27, 28 et 29 septembre 2008	5 000 €
Comité d'Organisation les Courants de la Liberté	Courants de la Liberté, Festival des courses pour tous les 6, 7 et 8 juin 2008 à Caen	10 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-231

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de subventions de 10 000 €, réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Union Nationale des Combattants Section de Cambremer Beuvron en Auge (14)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Union Nationale des Combattants d'Estry (14)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Amicale des Anciens Combattants d'Epron (14)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Association Résistance et Mémoire	Diffusion de trois CD-Rom sur la Résistance dans le Calvados, la Manche et l'Orne	8 500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-232

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre des opérations d'animation locale, un montant total de subventions de 4 500 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Kairon Amitié	Journée commémorative du centenaire de la création de la ligne de chemin de fer d'intérêt local Granville Avranches le 14 septembre 2008	500 €
Association Vire Avenir	Faire Play, fête gratuite franco-britannique de l'intégration le 21 septembre 2008	1 000 €
Foire et Expositions de Lisieux et du Pays d'Auge	Foire Nationale de Lisieux Pays d'Auge du 7 au 9 mars 2008 au Parc des Expositions de Lisieux	3 000 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier de la Foire et Expositions de Lisieux et du Pays d'Auge ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-233

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestations	Subvention
Ligue de Normandie de la Fédération Sportive et Culturelle de France	Assises de Printemps de la Fédération Sportive et Culturelle de France les 29 et 30 mars 2008 à Blainville sur Mer	1 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-234

**sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques -
changement de bénéficiaire**

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 08-110 en date du 15 février 2008, comme suit :
 - la subvention de 500 € initialement accordée à l'Association Alticiades pour sa participation au Salon des Produits Régionaux à Modane, est attribuée à l'Association Altic ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-235

sur l'exercice de mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-236

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 21 MARS 2008

Réunie le vendredi 21 mars 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LEMAUX (pouvoir à Mme HEURGUIER), BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN, M. THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Autorisations de signatures

- d'attribuer les marchés aux maîtres d'œuvre proposés, sur avis de la Commission Jury ou du Jury de Concours du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants et décisions de poursuivre, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA